

III. On croit pouvoir assurer maintenant avec quelque certitude que les arrangemens de Franchises; c'est-à-dire, que l'érection du Port-Franc, a passé affirmativement & unanimement à l'Assemblée des Etats de Hollande & de Westfrise, lesquels ne se séparèrent le 29. Septembre, qu'après avoir résolu, que cette affaire seroit communiquée à l'Assemblée des Etats-Généraux. Cependant l'on n'en parle guères dans le public autrement, si-non qu'elle est conforme à ce qui a été ébauché il y a quelque-tems sur cette matière, & dont nous avons fait mention dans nos Journaux.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES. I. L'Impératrice-Reine est convenüe avec l'Electeur Palatin, d'un Cartel particulier pour les Pays-Bas Autrichiens & en vertu duquel il a été stipulé que les déserteurs des troupes Palatines qui réfugieront dans les Pays-Bas, & ceux des troupes Autrichiennes qui se réfugieront dans le Palatinat, seront rendus à la première réquisition.

II. Le Duc Charles de Lorraine revint à *Bruxelles* le 29. Septembre en parfaite santé, du voyage qu'il a fait à *Vienne*. Tous les Conseils, les Ministres étrangers & la Noblesse complimenterent peu après Son Altesse Royale sur son retour, lequel va être suivi du renouïement des Conférences au fujet du régleme't de la Barrière & du Tarif. Outre les Commissaires d'Angleterre & de Hollande, l'on attend de *La Haye* le Comte de Bentinck, afin de travailler à mettre la dernière main à cette affaire.

Le Comte de Cobenzel avoit pris le 15. du même mois possession de sa charge de Ministre Plénipotentiaire de l'Impératrice-Reine au Gouvernement de ces Pays-Bas, dont le Marquis de